



LONDON, May 4. A French artillery officer of rank has lately written a letter from Dalmatia to a brother officer in the north of Germany, in which he assures the latter that the expedition against the British territories in the East Indies, will certainly go forward, both on the part of the French and Russians, whose combined armies are to co-operate; Marmont is to have the chief command.—The French army, reinforced by troops from Dalmatia to Astracan, where it will be joined by the Russians.

Lucian Bonaparte lives in all the seclusion of a private man at Rome, and all the offers of his brother Napoleon, to make him a prince or sovereign, have been rejected by him. He refuses to acknowledge the latter by his title of Emperor and King, and assigns as a reason, that he had power enough as First Consul of France as a republic, and should have remained true to the cause of republican representation, for which he had formerly fought. By order of Napoleon, the name of Lucian Bonaparte has been erased from the list of the Imperial Family.

The fate of the Pope and his territories will now probably be soon decided. It is said that at first, he would not admit to an audience the French General Miollis, who so gallantly planted the artillery of his army against the Pope's palace, on his entering Rome. The French Minister it is reported, introduced Miollis, without the knowledge of the Pope, who could then no longer avoid the interview. He would not speak to the Gen. a single word on state affairs, but referred him to the Cardinal Secretary. The French Gen. instead of kissing his Holiness's slipper, only made a bow; when Pius sarcastically asked him, Siete Catolicus vio? —Are you a Catholic? Miollis answering in the affirmative, the Pope gave him the usual blessing.

FRESH EXPEDITION TO SOUTH AMERICA. An Expedition, we understand, destined for S. America, is in a state of forwardness. Gen. Beresford, now at Madeira, has been ordered home in consequence of his nomination to be second in command. The Commander in Chief has not as yet been determined on, but it is thought Sir A. Wellesley is to receive this appointment.

HOUSE OF LORDS, THURSDAY, MAY 5. Orders in Council.—Lord Grenville said, there was a subject of importance, of which he had given a general notice previous to the recess, he meant an Address to his Majesty to suspend the operation of the Orders in Council. Rumours, however founded he knew not, had gone abroad, that it was the intention of his Majesty's government to recall them, in consequence of the pleasing hope that our relation with the U. States of America would be restored to their former amicable intercourse. If such was the fact, he congratulated the country, and was much more anxious the revocation of the orders in Council should proceed from the voluntary act of the King's governments than by any motion of his. However, if no such intention should be manifested, by the conclusion of the present month he pledged himself to submit to their lordships the propriety of addressing his Majesty for their repeal.

Lord Hawkesbury rose for the purpose of guarding against any inference which his silence might encourage, with respect to the rumour of repeal, to which the noble Baron alluded: at the same time he felt it his duty not to make a single observation on the state of our relations with America.—Adjourned.

LONDON May 7.—A letter was yesterday received by a respectable house in the Russian trade, which implies the complete acquiescence of the Russian Court in the views of Bonaparte.—This letter, which is dated St. Petersburg, 18th of April, (N.S.) states, that the Emperor has issued an Ukase, forbidding any intercourse whatever between his territories and any neutral power, until the conclusion of a general peace. By the terms of this Ukase, none but ships belonging to those Powers which are in actual alliance with Russia are permitted to enter any Russian port.

The accounts from Denmark are of a curious and interesting nature: Buonaparte, has, it appears, already begun to manifest some symptoms of displeasure against his zealous ally the King of Denmark. General Bernadotte has had frequent conferences with his Danish Majesty, in which he complains very bitterly that the Danish military force was not only not in a condition to undertake the invasion of Sweden, but that it was not even in a state to defend Zealand from the English and Swedes; and indeed so convinced was General Bernadotte of this fact, that he made (as we stated some time ago) a most precipitate retreat from Zealand, upon the first appearance of a British force.

Lord Strangford, our Minister, and Sir James Gambier, our Consul General, to the Portuguese Court of the Brazils, yesterday took leave of Mr. Canning, and had an interview with the Chevalier de Souza Coutinho, the Portuguese Ambassador; and left town for Portsmouth, where they will immediately embark in the Euryalus of 36 guns, Capt. Dundas, for South-America. She takes out also a numerous convoy.—The fleet sailed on the 7th.

FOREIGN OFFICE, May 4.—The Right Hon. Geo. Canning, his Majesty's Principal Secretary of State for Foreign Affairs, has this day notified to the Ministers of friendly and Neutral Powers, resident at this Court, that his Majesty's has judged it expedient to establish the most rigorous blockade of the Port of Copenhagen, and of all the other ports in the island of Zealand; and that the same will be maintained and enforced in the strictest manner, according to the usages of war acknowledged and allowed in similar cases.

HOLLAND.—Bonaparte has succeeded in obtaining a body of Danish sailors, sufficient it is said to man two ships of the line. During the last week they passed through Flushing, preceded by a band of musick, &c.

MADRID, April, 25.—Within a few days several new regiments of French troops have arrived in this city, and other troops have departed for the southern provinces, or the environs of Valladolid. Portuguese troops are expected, and the army which is about to be assembled here, is estimated at forty five thousand men. At present all is quiet, and the Emperor Napoleon is impatiently expected in this city. This day was delivered, by one of the King's Heralds the Sword taken from the French King, Francis the First, at the battle of Pavia (who was there taken prisoner) to the Grand Duke of Berg.

WASHINGTON, June 24.—We understand that the Dey of Algiers has lately given grounds to distrust his peaceable dispositions towards the United States.

NORFOLK, June 17.—The Chesapeake frigate capt. Decatur, yesterday went down to Crany Island. It is said, she is bound on a cruise, though she has 100 men short of her complement. It is rumored, that some of the merchants in the British W. Indies have sent a 36 gun vessel on our coast, for the purpose of taking small coasting vessels, laden with provisions, paying liberally for them, and then permitting them to return; and that the Chesapeake has been sent to sea to capture her.

PHILADELPHIA, June 21.—Just now getting under way, the French privateer La Confiance, having been almost entirely rebuilt in this port, and quite refitted with a new suit of sails—she also goes deeply laden—“being according to law.”

BOSTON, Thursday, June, 23.—The Hannah, CANDLE, arrived at Salem on Monday, in 40 days from Gibraltar. A gentleman who came passenger in her, states, that reports had been received at the Rock, from Malaga, that Marshal MURAT was to be declared Regent of Spain, in the absence of the new King on his visit of submission to the Emperor Napoleon, at Bayonne.—That hundreds of the French had been killed in the suburbs of Madrid:—That thousands of Spaniards had risen in arms:—That there was a universal spirit of revolt from the French domination in Valencia and Catalonia; and that every Spaniard was determined to oppose the French at the risk of life and fortune.

BURLINGTON, July 1.—A detachment of 16 soldiers from Springfield, under the command of Lieut. Bennett, arrived in this town on Friday last, with two brass 6 pounders and a quantity of ammunition. They embarked on board a sloop the next morning for Windmill point. Orders have been issued to Capt. Lamb of Montpelier, for recruiting 100 men, to be stationed at the lines.

QUEENSTOWN, UPPER CANADA, June 16.—Our Lieutenant Governor has been sent for by express from the Indian agent, near Detroit, and sets out by land this day for that quarter. It is reported, that some very violent resolutions adopted by the Indians (on hearing that their usual annual supplies for their trade, were stopped by the American government at Niagara) has occasioned this sudden and unexpected measure. God grant, that no mischief may take place before he gets up. Col. Claus is still there, and the Governor takes with him, most of the other officers of the Indian department. (Alb. Gaz.)

HALIFAX, June 10. WEST-INDIA TRADE.—The merchant-vessels which sailed from this port on Friday last, under convoy of H. M. brig Emulous, Capt. Stupart, and those cleared during the present week, were—

2 ships, 6 Brigs, 14 Schooners; Amounting to 2163 tons, and navigated by 138 men.—Their cargoes consisted of—7,498½ quintals of Dry Fish; 6,006 hbls. of pickled do; 1,888 boxes and kegs of smoked do. 2,870 gallons of Oil; 27 boxes Ess. of Spruce; 65 hhd's 81 cases Claret; 6 pipes Brandy; 18,805 hogshead Staves; 116,267 M. Plank and Boards; 13,000 Shingles; 16,925 Hoops; 88 firkins Butter; 62 Shook Hogsheads; 4,361½ bbls. Flour; 75 bags Bread; 62 bbls. Pork; 49 do. Beef; 27 tierces Rice; 3 hhd's. Tobacco; 274 bbl's. Pitch, Tar and Turpentine 1 M. Oak Plank.

The Hon. Richard John Uniacke, and the Hon. Charles Morris, were lately sworn in Members of his Majesty's Council, and took their seats at that Board accordingly.

JUNE 14. The transport ship Navigator, arrived here yesterday afternoon, in 45 days, from Cork, with a company of artillery.

THE QUEBEC GAZETTE.

QUEBEC: THURSDAY, JULY 14, 1808.

The President of the United States and the heads of the different departments of that government have lately repaired to Washington, where Cabinet Councils have been repeatedly held without the result having been made public.

This circumstance has given rise to various conjectures in the American Newspapers. It is pretended that these Councils relate to dispatches received from France, of a date, subsequent to the arrival of the Oagee in that Country; that General Turreau the French Ambassador at Washington has recently had several interviews with the Secretary of State; and they conclude that the Government is about to make its election between France and England. This can however hardly be the case: if the American Government intended to make any such decision it would surely have waited the arrival of Mr. Nourse from England.

Whatever may be the object of these Councils, it is certain that the affairs of the United States have arrived at another crisis. Something must be done. The people know that the Embargo experiment has failed in its execution, and in its intended effect on foreign powers, while they feel its destructive operation upon themselves. They will no longer bear with it. What step will be taken we cannot pretend to say. To take off the embargo, without having obtained any concession, would be the ruin of the ruling party, and war with France; to go to war with England, would be the ruin of the United States.

The Ewretta belonging to the Spring Fleet for this Port arrived on Tuesday; she sailed on the 15th May from Falmouth, under the convoy of the Amelia Frigate and parted to the eastward of the banks.

It is worthy of remark that before the arrival of this vessel, the first of the regular fleet, upwards of one hundred and fifty vessels, exclusive of river craft, had entered this port since the opening of the Navigation; and we understand the merchants are of opinion that they will all, as well as these which may hereafter arrive, be dispatched with full cargoes.

The value of such an increased trade is incalculable. Were it to continue for a few years we might flatter ourselves that it would give a stimulus to the industry of the Canadas which would enable us, under the protection of the “Mistress of the seas,” to support a competition with our American neighbours for a large share of that trade which they have hitherto almost exclusively enjoyed, and to which they owe their unexampled prosperity. At all events, we may hope, with some confidence, that Great Britain will be convin-

ced, by the experience of the present year, that this country can afford a supply of necessary articles, sufficient to induce her to grant permanent advantages to the trade of her own dominions, for the purpose of avoiding hereafter the temporary injuries arising from the caprice or cowardice of foreign nations.

The raft which was fired upon at Windmill Point by the American guard, has arrived here. That part of the account given in the St. Albans' Advertiser and copied into the last Gazette, which states that the men who carried off the raft were collected in Canada is False. The people on board the raft amounted to 54; none of them were wounded by the fire from the shore, though a great number of balls were lodged in the raft. They saved themselves by lying down behind logs placed for the purpose, the moment they saw the flash from the muskets of the people on shore.

BRITISH NAVY.

Ships of the Line.—At home and coming forward 24.—Channel fleet 10.—North Sea, Baltic and Flushing 14.—Coast of Spain and Gibraltar 11.—Portugal 9.—Mediterranean 19.—N. America 2.—West Indies 12.—Brazils, and sailed thither 6.—E. Indies, Cape, and Convoy to St. Helena 9.—making in the whole 116 ships of the line, which, with 11 fifty gun ships, constitutes a naval force actually on foot, superior to that of the whole world beside.

PORT OF QUEBEC.

ARRIVED.

July 7.—Schooner Ranger, M. Braoock, from St. Johns N. F. Land, 32 days passage, addressed to G. Hamilton Esq. cargo fish and oil. —10—Schooner Fancy, S. Neil, from St. Johns N. F. Land, 22 days passage, addressed to Mr. L. Delamare, cargo fish and hemp. —H. M. Ship Nemesis, 28 guns, commanded by Philip Somerville, Esqr. from Halifax, 17 days passage.—Passenger, Rear Admiral Murray. —Schooner Monique, Baptiste Morencj, master, from Gaspé, 13 days passage, addressed to the master, cargo Oil. —12th Ship Ewretta, Alex: Paterson, master from London, left Portsmouth 2d May and 8 weeks passage from Falmouth under convoy of H. M. S. Amelia, addressed to the master, cargo Dry Goods.—Passengers Mr. and Mrs. Forsyth and Family, Mr. Joliffe; Mrs. Logan, Mr. Stewart, Miss Richardson, Mr. Rivers, and Mr. Gillespie. 13th—Ship Wright, Thomas Scott, master, from London sailed the 15th of May from Falmouth, addressed to Mr. Wagner, in ballast.—Intelligence left the convey on the 15th June, and saw 2 sail bound up off the seven islands.

CLEARED.

CUSTOM HOUSE 13th July, 1808. Schooner Retrieve, Newbold, for St. Vincent. 30th June Brigantine Diligent, Welsh, Aloa 1st July Sloop Young Roccus, Campbell, St. Vincent. do. do. Brig Dwina, Peary, Belfast, do. do. Brig Mary, Marshall, Leith, do. do. BFG Ocean, Bruce, Peterhead, 2d do. Brig Polly, Laudale, Leith, do. do. Brig Harmony, Payne, Newfoundland, 4th do. Brig Ary, Clark, Ayre do. do. Brig Pittessue, Inglis, Leith, do. do. Brig Pilgrim, Williams, do. do. Snow Russel, Parkan, Liverpool, 6th do. Schooner Industry Collin, St. John's Newfoundland, do. do. Brig Emerson, Hayard, Newcastle, do. do. Brig Betsy, Bain, Dublin, 7th do. Ship Bee, Stonehouse, Liverpool, do. do. Schooner Lucia, Abbott, Halifax, do. do. Brig vergreen, Booth, Aberdeen, 8th do. Brig Bellona, Ross, Dundee, 9th do. Schooner Chance, White, Halifax, do. do. Sloop Polly, Darrall, Barbadoes, 11th do. Ship Hope, Reynolds, Liverpool, do. do. Brigantine Harmony, M'Kenzie, Berwick, 12th do. Ship Quebec, Bayley, London, do. do. Ship Flora, Hay, Portsmouth, 13th do. Ship Robert & Ann, Smith, do. do. Ship Robert, Parr, do. do.

SPORTING INTELLIGENCE.

QUEBEC RACES, MONDAY, JULY 11. Match—50 gs. h. ft. 3 three-miles-heats. Major Loyd's b. g. Dick, 2 1 1 Col. Thornton's b. g. Luck's All, 1 2 2 Mr. M'Coy's b. g. Experiment 1 r. Fogo's b. m. Gipsy, ran out of the course and distanced. THE LADIES PURSE—2 miles—heats—feather weight. Mr. Fodd's Hit or Miss 1 1 Dr. Cogan's Diggy 2 2 Capt. Fulton's Noddle 3 3 Mr. Fogo's Pop dist. Major Heathcote's Reneshaw dist. Capt. Kirwan's Chance ditto

TUESDAY, JULY 12. Match—50 gs. h. ft. two-miles—heats. Mr. Hamilton's b. m. Babe 1 2 1 Mr. Bell's g. g. Spot 2 1 2 Sweepstakes—5 gs. each, three three-miles—heats. Capt. Dean's g. m. Blossom. 2. 1. 1. M. Dunn's b. h. Cato. 1. 2. 2. Capt. Ker's r. g. Brilliant. dist. F. Uaborne's b. m. Whitefoot. do. Mr. M'Coy's b. h. Experiment. fell, and do. Saddle and Bridle—Catch weight, two-miles—heats,—3 horses started.—Won by Mr. Stilson's Gelding.

WEDNESDAY, JULY 13. Match—100 gs. P. P. 3 three-miles—heats—5 yrs. 12 st. 7lb. aged 13 st. Major Loyd's b. g. Dick. 1 1 Col. Thornton's b. g. Luck's All 2 2 Do. 50 gs. 2 miles—heats. Mr. Usborne's b. m. Kate. 1 1 Capt. Ker's b. h. Sir Topaze 2 2

HIS EXCELLENCY the GOVERNOR IN CHIEF, in his carriage, accompanied by Admiral MURRAY, honored the Races with his presence on Monday and Tuesday; and besides the principal persons in the Town and Garrison, who also attended, the novelty of the Races, conducted in a style far surpassing anything ever known in this Country, attracted a crowd of spectators, estimated at between three and four thousand persons.

TO THE MASTERS AND MATES OF BRITISH SHIPS, AT THIS PRESENT TIME IN THE PORT OF QUEBEC.

GENTLEMEN, With sincere regret I have observed, that a Hand Bill, lately published by me: in consequence of repeated losses of Pine and Oak Timber by casualties and depredations, promising a gratuity for the discovery of such offences, or recovery of the lost property, has been misconstrued, and supposed, by some minds of fanciful irritability, to contain a pointed reflection on your respectable community, exclusively.

Far be it from me, to wish, or intend, the slightest insult, to the feelings of any body of men whatever, much less to those of one of the most valuable and useful classes of society.—If the wording of the Hand Bill and advertisement alluded to, admits of such pointed, or exclusive interpretation, I am truly sorry for it; and be assured, it never for a moment was so intended. In all conditions and societies of men, the honest and good, are invariably chequered by some of the opposite character.

The evil complained of, has risen to so high a pitch, that it must be matter of surprise that no adequate means are devised to prevent, or put a check to it. In contributing my small share to so desirable an object, I have been so unfortunate as to incur

your displeasure by any expressions admitting of ambiguous construction, let me repeat the assurance that it was very far from my desire to offend you. It would, at all times afford me more heart-felt gratification, to render services to you, sub-actively, if in my power, than to do an injury to any individual whatever. B. P. WAGNER, Quebec, 14th July, 1808.

A CARD.

The anonymous Author, or Authors, of a vulgar, impudent advertisement, published in Mr. Cary's last Quebec Mercury, are desired to leave his or their name or names, and address, with their Editor. B. P. WAGNER.

SALES BY AUCTION.

At JAMES GRAY'S Auction Room, on MONDAY next, the 18th Instant precisely at TEN o'clock in the Morning, ONE HUNDRED and Twenty Pieces White Cotton 111 ditto. Irish Linen assorted, 3 Trunks Calicoes, and a great variety of other articles. Quebec, 14th July, 1808.

BY THOMAS AYLWIN on MONDAY next the 28th Inst. at the House occupied by the late David Ross Innkeeper No. 8, Notre Dame Street in the Lower Town near the Market place, at one o'clock.

ALL his Household Furniture, Merchandise, Linens and other Effects, consisting of Feather Beds & Bedsteads, Mattresses, Blankets & Sheets, Double and Single Silks, with pipes, Tables, Chairs, Sofas, Mill and Boston Axes, Porter, Jamaica and other Spirits, Wines; Woollens, cotton Goods, Slips, Hosiery, shoes &c. &c. Quebec 12th July, 1808.

At J. CRAVENS Auction Room on MONDAY next, the 18th Instant at one o'clock.

A New and large Assortment of Goods consisting in Calicoes, Cambricks, Dimities, Striped Cottons, Handkerchiefs, Shawls, Linens, White Cottons, Down, Vest Patterns, Romals, and Muslins, Also 200 lbs. of Hair Powder, with a Number of other Articles. The Subscriber begs leave to inform his Friends and the Public, that he intends following the above line of business: those that may interest him with their Property may rely on his exertions being used to the utmost, for their interest. J. C.

At THOMAS AYLWIN'S, on TUESDAY next the 19th Inst. at one o'clock.

A Large and Extensive assortment of Dry Goods Iron Pots, Putty, Pipe clay, Paints, &c. &c. Quebec, 12th July 1808.

At WILLIAM HENDERSON and Co's Auction Room, on TUESDAY and THURSDAY the 19th and 21st inst. at TWO o'clock precisely each day.

A CONSIDERABLE Assortment of Dry Goods A just received, consisting of Calicoes, Shawls, Thickets, Jeans, Nankeens, Dimities, Checks, Umbrellas, Sewing Silk, Coloured Thread &c. &c.—Is a quantity of Loaf Sugar, Single and Hyson Skin Tea, &c. &c. Quebec, 15th July, 1808.

At WILLI M BURNS'S Auction Room, on WEDNESDAY the 20th Inst. at ONE o'clock.

THIRTEEN Packages newly imported dry Goods, consisting in white Cottons, Dowls, Oznaburks, Paper, striped Cottons, Checks, Silk Handkerchiefs, Cambricks, Muslins, Shoes and Shoe Ties, Sewing Silks, Ribbons, Laces, &c. &c. &c.—and the Row Galley advertised some time ago belonging to Government. Quebec, 11th July, 1808.

HE will also have a SALE at his Auction Room on the 30th Current.

ADVERTISEMENT.—I, the subscriber, being desirous to withdraw myself from my concern in the Batiscan Iron Works, carried on from the first of January 1802, under the firm of the BATISCAN IRON WORK COMPANY, and the Copartners in the said concern having consented to my request; the Copartnership for carrying on the said Works has, by mutual consent, been DISSOLVED, so far as relates to me, by Act passed before Joseph Planté Esqr. Notary, and I have not any interest or concern in the said Works from this date. THOMAS DUNN. Quebec, 8th July, 1808.

OFFICE OF THE SUPERINTENDANT OF PROVINCIAL POST HOUSES.

IN conformity to an Order of his EXCELLENCY the GOVERNOR IN CHIEF of the Province, the Superintendent of Provincial Post Houses, has established *Maitres de Poste* between Montreal and the Cedres agreeably to Law, as follows, to wit: at Montreal, Louis Martel who drives going up and coming down, Pierre Brancouier at La Chine, Pierre Pilon at Pointe Claire, Thomas Booth at the end of the Island of Montreal, where the said T. Booth keeps the ferry to Vaudeville, Hyacinthe Hemond at Vaudeville and Barnaby Hugg, at the Cedres, who drives as far up as the roads are practicable either by the *Coteau de La* or the Concessions on the river Desfile, in the Seigneurie of New Longueuil, both of which roads lead to Upper Canada.

G. TASCHEREAU Sup. Provl. Post Houses. Quebec, 9th July 1808.

OFFICE OF THE GRAND VOYER, FOR THE DISTRICT OF QUEBEC.

THE GRAND VOYER, will keep or cause to be kept open his office at his house Basse Street, every Friday and Saturday, throughout the year, agreeably to Law. G. TASCHEREAU G. V. Quebec 9th. July 1808.

WANTS EMPLOYMENT.—as a BOOK KEEPER or ACCOMPTANT, a Middle aged man, lately from Britain, who can be well recommended. Enquire of the Editor. Quebec, 14th July 1808.

FOR SALE by the Subscriber.—High Proof JAMICA SPIRITS distilled by the Sch'r Chance, Capt. White, 500 Quintals DRY FISH, of the best quality and in high order, just landed from on board the Schooner Fanny from St. Johns Newfoundland, 1 Coil 6 inch Shroud laid Rope. Quebec, 12th July, 1808. LOUIS DELAMARE.

FOR ENGLAND.

THE Frigate built Ship OCEAN Wm. Ellery, Master, to sail with the first Convoy.—She has a large Cabin, with state rooms and a large gallery, excellently accommodated for Passengers.—Apply to the Master on board, or to Messrs. MERR & JOLIFFE. Quebec, 14th July, 1808.

FOR SALE.—At the farm of G. OAKLEY, Carriage TURNIP SEED of this year's produce, raised from Turnips which watered in the ground, warranted good.—It may be had in any quantity by applying at the said farm, or at Wm. TURNER'S bake-house near the Market-house Upper-Town.—14th July, 1808.

THE Subscriber, Inspector of Pot and Pearl Ashes to the District of Quebec, is ready to receive in his Stores, any quantity of Pot and Pearl Ashes which is to be inspected by him. CHARLES FREMONT. Quebec, 14 June 1808.

DESERTED from His Majesty's hired Transport Ocean, at Wolf's Cove, JOHN DAVIS, aged 29 or 30 years, about five feet six inches high, brown hair, ruddy complexion, very much pitted with the small pox. Had on when he left the ship, a blue jacket with white buttons, and blue striped cotton trousers.—Any person who will apprehend the said Deserter, or give information so that he may be apprehended, will be handsomely rewarded, on application to the master on board the said ship—and my person belonging to or concealing the said Deserter will be prosecuted to the utmost rigour of the law. Wm. ELLERY. Quebec, June 26, 1808.

LA MALLE DE BURLINGTON D'HIER.

LONDRES.

4 Mai.—Lord Strangford, notre ministre, et Sir James Gambier, notre consul général près de la Cour Portugaise de Brézil, ont été congédiés par Mr. Canning, et eut une entrevue avec le chevalier de Souza Coutinho, l'ambassadeur Portugais; et laissa la ville pour Portsmouth, où ils embarqueront immédiatement dans l'Euryalus de 36 canons, capit. Dundas, pour l'Amérique Méridionale. Elle emmène aussi un convoi nombreux.

Lucien Bonaparte vit dans toute la retraite d'un simple particulier à Rome, et toutes les offres de son frère Napoléon, pour le faire Prince ou Souverain, ont été rejetées de lui. Il refuse de le reconnaître par son titre d'Empereur et Roi, donnant pour raison qu'il avait assez de pouvoir dans sa qualité de premier Consul de France, comme république, et qu'il aurait du rester fidèle à la cause de la représentation républicaine, pour la quelle il s'étoit autrefois battu. Le nom de Lucien Bonaparte a été rayé de dessus la liste de la famille Impériale, par ordre de Napoléon.

Le sort du pape et de ses territoires sera probablement décidé sous peu. On dit que dans le premier abord il ne voulait pas donner audience au général François Miollis, qui planta avec tant de bravoure l'artillerie de son armée contre le palais du Pape, à son entrée à Rome. On rapporte que le ministre François introduisit Miollis sans la connaissance du Pape, qui alors ne put pas éviter l'entrevue. Il ne voulait pas dire un seul mot au général sur les affaires d'Etat, mais le renvoya au Cardinal Secrétaire. Le général François au lieu de baisser la pantoufle de sa sainteté se contenta de faire une révérence; lorsque Miollis demanda d'un ton satyrique, s'iete Catholicus voi?—Etes vous catholique? Miollis ayant répondu dans l'affirmative, le Pape lui donna la bénédiction ordinaire.

Nouvelle expédition pour l'Amérique méridionale. Nous apprenons qu'il y a une expédition sur pied pour l'Amérique méridionale. Le gén. Beresford, maintenant à Madère, a eu ordre de s'en revenir en conséquence de sa nomination pour prendre le commandement en second. Il n'a pas encore été décidé qui sera le commandant en chef, mais on croit que Sir A. Wellesley recevra cette commission.

CHAMBRE DES LORDS, JEUDI 5 MAI. Ordres en conseil. Lord Grenville dit qu'il y avoit un sujet d'importance dont il avoit donné une notice générale avant la prorogation, il vouloit parler d'une adresse à sa Majesté pour suspendre l'opération des ordres en conseil.

Des bruits s'étoient répandus au loin, jusqu'où ils étoient fondés c'est ce qu'il ignoroit, que c'étoit l'intention du gouvernement de sa Majesté de les révoquer, sur l'espérance flatteuse que nos relations avec les Etats Unis d'Amérique seroient rétablies sur leur ancien pied amical. Si tel étoit le fait, il en félicitoit le pays, et il desiroit bien plus que la révocation des ordres en conseil vint d'un acte volontaire du Gouvernement du roi que d'une motion de sa part. Cependant, s'il ne se manifestoit aucune semblable intention d'ici à la fin du mois, il s'engageoit de soumettre à leurs seigneuries combien il étoit convenable de faire une adresse à sa Majesté pour leur révocation.

Lord Hawkesbury se leva afin de ne point donner lieu à des conclusions que son silence pourroit encourager à l'égard des bruits de révocation aux quels le noble Baron faisoit allusion: en même tems il regardoit comme de son devoir de ne pas faire la moindre observation sur l'état de nos relations avec l'Amérique.

Les avis de Danemark sont d'une nature curieuse et intéressante: il paroît que Bonaparte a déjà manifesté quelques symptômes de mécontentement contre son zélé allié le Roi de Danemark. Le Général Bernadotte à eu de fréquentes conférences avec Sa Majesté Danoise, dans les quelles il s'est plaint très amèrement de ce que la force militaire Danoise n'étoit pas seulement dans une condition à ne pas entreprendre l'invasion de la Suède, mais même qu'elle n'étoit pas en état de défendre Zelande contre les Anglois et les Suédois; et le Général Bernadotte étoit si bien convaincu de ce fait, qu'il fit (comme nous l'avons dit il y a quelque tems) une retraite la plus précipitée de Zelande, sur la première apparence d'une force Britannique.

Un officier de distinction de l'artillerie française a dernièrement écrit une lettre de la Dalmatie à un officier son confrère dans le Nord de l'Allemagne, dans la quelle il assure ce dernier que l'expédition contre les territoires Britanniques dans les Indes aura certainement lieu, tant de la part des Français que des Russes, dont les armées combinées doivent co-opérer. Marmont doit avoir le commandement en chef. L'armée Française prend ses renforts depuis la Dalmatie jusqu'à Astracan, où elle sera jointe par les Russes.

MADRID, 25 Avril.—Il est arrivé depuis quelques jours dans cette ville plusieurs régiments nouveaux de troupes Françaises, et d'autres troupes sont parties pour les provinces méridionales dans les environs de Valladolid. On attend des troupes Portugaises, et l'armée qui est sur le point de s'assembler ici, est estimée à quarante cinq mille hommes. Tout est tranquille actuellement, et l'Empereur Napoléon est attendu avec impatience dans cette ville. L'épée prise au Roi de France, François premier, à la bataille de Pavie (qui fut fait prisonnier) a été délivrée aujourd'hui au grand Duc de Berg.

BUREAU ÉTRANGER, 4 Mai.—Le très Hon. George Canning, Principal Secrétaire d'Etat de sa Majesté pour les affaires étrangères, a notifié aujourd'hui aux ministres des puissances neutres et en amitié, résidents près de cette Cour, que sa Majesté a jugé expédient d'établir un blocus le plus rigoureux du port de Copenhague, et de tous les autres ports dans l'île de Zelande; et qu'il sera maintenu et mis en force de la manière la plus stricte, suivant les usages de la guerre reconnus et alloués dans pareils cas.

DE LA HOLLANDE.—Bonaparte a réussi à obtenir un corps de matelots Danois, suffisant, dit-on, pour équiper deux vaisseaux de ligne. Durant la semaine dernière ils passeront par Flushing précédés d'une bande de musique, &c.

LONDRES, 7e. Mai.—Il a été reçu hier une lettre par une maison respectable engagée dans le commerce Russe, qui annonce l'acquiescement parfait de la Cour Russe aux vues de Bonaparte. Cette lettre qui est datée de St. Petersburg le 18 Avril (N. S.) porte que l'Empereur a émané un Ukase, qui défend toute communication quelconque entre ses territoires et aucune puissance neutre, jusqu'à la conclusion d'une paix générale. Suivant ce que porte cet Ukase, il n'y a que les vaisseaux qui appartiennent à ces puissances en alliance actuelle avec la Russie aux quels il est permis d'entrer dans un port Russe.

NORFOLK, 17 Juin.—La frégate Chesapeake, Capit. Decatur, descendit hier à l'île Crany. On dit qu'elle est allée en course, quoiqu'il lui manque 100 hommes pour compléter son équipage. Le bruit court que quelques uns des marchands dans les îles ont envoyé sur notre côte un vaisseau de 36 canons, à l'effet de prendre les petits côtiers chargés de provisions, les payant libéralement, et leur permettant de s'en retourner; et que la Chesapeake a été envoyée en mer pour la capturer.

WASHINGTON, 24 Juin.—On nous fait entendre que le Dey d'Alger a dernièrement donné lieu à soupçonner ses dispositions pacifiques envers les Etats Unis.

PHILADELPHIE, 21 Juin.—Vient de faire voile, le Corsaire François La Confiance, ayant été presque rebati en neuf dans ce port, et garni en entier d'un jeu de voiles neuves. Il s'en va aussi bien chargé.—"étant en conformité de la Loi."

WALPOLE (N. H.) 27 Juin.—Un détachement de troupes des Etats Unis, de Springfield, avec deux pièces d'artillerie et des chariots de bagage, passa par cette ville dimanche le 19 de ce mois, dans sa route pour le Lac Champlain. On dit que lorsque ces troupes seront arrivées, la milice qui a été dernièrement commandée, sera congédiée.

Burlington, 1 Juillet.—Un détachement de 16 soldats de Springfield, sous le commandement du Lieut. Bennet, arriva dans cette ville Vendredi dernier, avec deux canons de fonte de 6 livres et une quantité de munitions. Ils s'embarqueront à bord d'un bateau le lendemain au matin pour la Pointe du moulin à vent. On a envoyé des ordres au Capit. Lamb de Montpelier, pour recruter 100 hommes qui doivent être postés sur les lignes.

AVIS RECENS DE GIBRALTAR.—Le Havanah, Candler, arriva Lundi à Salem en 40 jours de Gibraltar. Un Monsieur qui est venu passer à son bord, dit qu'on avoit reçu des avis de Malaga au Roc, que le Maréchal-Murat devoit être déclaré Régent d'Espagne, en l'absence du nouveau Roi parti pour faire sa visite de soumission à l'Empereur Napoléon à Bayonne: que des milliers d'Espagnols s'étoient soulevés en armes: qu'il y avoit un esprit de révolte universelle contre la domination Française dans Valence et la Catalogne: et que chaque Espagnol étoit déterminé de résister aux Français au risque de sa vie et de sa fortune.

QUEENSTOWN, HAUT CANADA, 16 Juin.—Un extraordinaire de la part de l'agent des Sauvages près du Détroit est venu chercher notre Lieutenant Gouverneur, et il part aujourd'hui par terre pour cette partie. On rapporte que quelques résolutions très violentes adoptées par les Sauvages (sur la nouvelle que les fournitures qu'ils ont contume de recevoir annuellement pour leur commerce avoient été arrêtées par le Gouvernement Américain à Niagara) ont donné lieu à cette mesure subite et inattendue. Dieu veuille qu'il n'arrive aucun malheur avant qu'il se rende. Le Col. Claus est encore là, et le Gouverneur prend avec lui la plupart des autres officiers du département sauvage.

GAZETTE DE QUEBEC.

QUEBEC:

JEUDI, 14 JUILLET, 1808.

Le Président des Etats Unis et les chefs des différents départemens de ce Gouvernement se sont dernièrement rendus à Washington où il s'est tenu beaucoup de conseils secrets sans avoir fait part du résultat au public.

Cette circonstance a donné lieu à plusieurs conjectures dans les papiers Américains. On prétend que ces conseils ont rapport à des dépêches reçues de France, d'une date subséquente à l'arrivée de l'Osage dans ce pays; et que le général Turreau l'Ambassadeur François à Washington a eu dernièrement plusieurs entrevues avec le secrétaire d'Etat, et l'on conclut que le gouvernement est après faire son choix entre la France et l'Angleterre. Ce ne peut cependant guères être le cas. Si le Gouvernement Américain avoit intention de faire une pareille décision il auroit certainement attendu l'arrivée de Mr. Nourse d'Angleterre.

Quelque puisse être l'objet de ces Conseils, il est certain que les affaires des Etats Unis en sont arrivées à une nouvelle crise. Le peuple sait que l'embargo a manqué dans son exécution et dans l'effet qu'on en attendoit sur les puissances étrangères, et il sent ses opérations destructives sur lui-même. Ils ne pourront y tenir long-tems. Quelles mesures prendront-ils, c'est ce que nous ne prétendons pas de dire. Car rappeler l'embargo, sans avoir rien obtenu seroit la ruine du parti ministériel, et la guerre avec la France; la guerre avec l'Angleterre seroit la ruine des Etats Unis.

L'Arwetta appartenant à la flotte du printemps pour ce port, arriva Mardi; et fit voile le 15 de Mai de Falmouth sur son convoi de la frégate Amelia. Il est digne de remarque qu'avant l'arrivée de ce vaisseau, le premier de la flotte régulière pour le Canada, plus de cent cinquante vaisseaux sans y comprendre les bâtimens de la rivière, sont entrés dans ce port depuis l'ouverture de la navigation, et on nous fait entendre que les marchands sont d'opinion qu'ils s'en retourneront tous chargés en plein, de même que ceux qui pourront arriver ci-après.

La valeur d'un accroissement de commerce aussi considérable est incalculable. S'il continuoit durant quelques années nous pourrions nous flatter d'avoir un stimulant pour l'industrie des Canadas, qui nous fournirait les moyens, sous la protection de la Maîtresse des Mers, de soutenir une compétition avec nos voisins Américains pour une grande proportion de ce commerce dont ils ont joui jusqu'à présent presque exclusivement, et auquel ils doivent leur prospérité sans exemple. A tout événement, nous pouvons espérer, avec quelque confiance, que la Grande Bretagne sera convaincue par l'expérience de cette année, que ce pays peut fournir un subside d'articles nécessaires, ce assez grande abondance pour l'induire à accorder des avantages permanents au commerce de ses propres possessions, afin d'éviter à l'avenir les injures temporaires résultans du caprice ou de la lâcheté des nations étrangères.

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR EN CHEF honora les courses de saprénce Lundi et Mardi; et outre les principales personnes de la ville et de la garnison, qui y assisterent aussi, la nouveauté des courses conduites dans un style qui surpasse de beaucoup tout ce qui a jamais été vu dans ce pays, a attiré une foule de spectateurs dont le nombre fut estimé à trois ou quatre mille personnes.

PAR ENCAN.

A la Chambre d'Encan de JAMES GRAY, sans réserve, LUNDI prochain, le 18 de ce mois, à dix heures précises du matin.

CENT VINGT pièces de coton blanc. 111 ditto de soie d'Irlande assortie. 5 valises d'Indiennes, et une grande variété d'autres articles.

Quebec, 14e. Juillet, 1808.

Par THOMAS AYLWIN, LUNDI prochain, le 18 de ce mois, à la maison occupée par défunt David Ross, cabaretier, No. 8, Rue Notre Dame, dans la Basse Ville, près de la place du marché, à une heure.

TOUS les meubles de ménage, marchandises, linqueurs et autres effets, consistant en lit de plume, matelas, couvertes et draps, poêles doubles et simples avec les tuyaux, tables, chaises, soas, Aile douce et de Burton, Portier, corsets de la Jamaïque et autres liques, vin, laines, sacs, marchandises de coton, hardes de matelots, bas, souliers &c. &c. &c.

Par Wm. HENDERSON & Co. à leur Chambre d'encan, MAJDI et JEUDI prochains, le 19 et le 21 de ce mois, à deux heures chaque Jour.

UN assortiment considérable de Marchandises seches récemment reçues, consistant en Indiennes, Shawls, Thicksets, Jans. Nankins, bazins, cottons carottes, parapluies, soie à coudre, fil de couleur. &c. &c.

AUSSE.—Une quantité de sucre en pain, du Thé singlo et Hyson Skin &c. &c.

Par THOMAS AYLWIN, MARDI prochain, le 20 de ce mois à une heure précise, à la Chambre du Soussigné.

UN assortiment considérable de marchandises seches, des marmites du mastic, de la craie blanche, des peintures &c. &c.

Quebec, 12e. Juillet, 1808.

A la Chambre d'Encan de WILLIAM BURNS, MERCREDI prochain, le 20e. de ce mois à une heure.

TREIZE balles de marchandises seches, récemment importées, consistant en cottons blancs, morlaix, osambourgs, papier, cottons rayés, cottons carottes, mouchoirs de soie, batistes, mousselines, souliers, et cordons de souliers, soies à coudre, rubans dentelles &c. &c. &c. et la galere avertie il y a quelque tems, appartenante au Gouvernement.

Quebec, 11e. Juillet, 1808.

Il y aura aussi une vente à sa chambre d'encan le 30 de ce mois.

UN nombre de MACONS et de CHARPENTIERS étant requis pour faire les Ouvrages Publics à Québec, toutes les personnes de cette description qui voudront s'engager, peuvent compter sur un emploi constant, aussi tard que la saison pourra le permettre cette année, et aussi tôt que possible le printemps prochain. Les Gages des Macons seront de QUATRE CHELINS par jour sans les Rations, ou quatre francs par jour avec les Rations, aux choix de l'ouvrier. Les Charpentiers recevront TROIS CHELINS et DEMI par jour sans Rations ou trois livres dix sols avec Rations à leur choix. On donnera immédiatement de l'emploi à tous ceux qui feront application à l'Office des Ingénieurs Royaux, aux Bâtiments des travaux du R. I. près de la Porte S. Louis, et l'on donnera tous les engagemens possibles aux bons ouvriers.

R. H. BRUYERES, Lt. Col. Com. R. En.

Quebec, 9e. juillet, 1808.

BUREAU DU SURINTENDANT DES MAISONS DE POSTE PROVINCIALES.

EN conséquence des ordres de SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR en Chef de la Province, le Sur-Intendant des maisons de poste Provinciales a établi des maisons de Poste depuis Montréal jusqu'aux Cedres, conformément à la loi, de la manière qui suit, savoir, à Montréal Louis Martel le quel mène en montant et en descendant, Pierre Branchonier à la Chine, Pierre Pillon à la Pointe Claire, Thomas Booth au bout de l'île de Montréal, le quel tient aussi la traverse pour aller à Vaudreuil, Hyacinthe Hmond à Vaudreuil, et Bernaby Hare aux Cedres, le quel mène en montant autant qu'il se trouve de chemin praticable, soit par le coteau du Lac ou par les concessions de la rivière à Delisle dans la Seigneurie de la Nouvelle Longueuil, les deux chemins conduisant au Haut Canada.

G. TASCHEREAU, Sur-Intendant des maisons de Poste Provinciales.

Quebec 9 Juillet 1808.

BUREAU DU GRAND VOYER DU DISTRICT DE QUEBEC.

LE Grand-Voyer tiendra ou fera tenir à Québec son Bureau ouvert dans sa maison, rue Buade, tous les VENDREDIS et SAMEDIS de l'année conformément à la loi.

G. TASCHEAU, G. V.

Quebec, le 9 Juillet, 1808.

AVERTISSEMENT.—Comme j'ai désiré de ne plus avoir part dans les affaires des forges de Batiscan, conduites depuis le premier Janvier 1802, sous le nom de la COMPAGNIE DES FORGES DE BATISCAN, et que les associés dans les dites affaires ont consenti à ma demande; la Société pour conduire les dites forges a été dissoute, de consentement mutuel, en autant qu'elle me concerne, par acte passé devant Joseph Planté, Ecuyer, Notaire, et en conséquence je n'ai aucun intérêt ni part dans les dites forges à compter de la présente date.

THOMAS DUNN.

Quebec, 8e. Juillet, 1808.

A Vendre par le Soussigné.—Del esprit de la Jamaïque de haute preuve, reçu par la Goëlette Chance Capt. White, 500 quintaux de belle morue seche de la meilleure qualité et en bon ordre, qui viennent d'être débarqués de la goëlette Fanny, de St. Jean de Terrebonne, 1 rouleau de cordage à haubans de 6 pouces.

LOUIS DELAMARE.

Quebec, 12e. Juillet, 1808.

AVERTISSEMENT.—ANTOINE OUELLETÉ de la Paroisse de Ste. Anne du Sud avertit le Public qu'il a acquis de Jean Ouellette son frere une terre de trois arpents de front sur douze de profondeur, située dans la dite Paroisse, borné par devant à la terre de Baptiste Martin, derrière au fronton du 2e Rang, d'un côté au Nord Est à Joseph Durant et au Sud Ouest à Nicolas Ouellette, et il prie toute personne qui pourroit avoir quelque droit ou prétention sur icelle, soit par hypothèque ou autrement, de lui en donner avis d'ici au 1er Nov. prochain, faute de quoi il se vaudra les mains du prix d'acquisition et se prévaudra du présent avertissement.—Ste. Anne du Sud, 8 Juillet, 1808.

A vendre à la ferme de G. Oakley, au Cap-rouge, de la GRANDE NEVET garantie bonne, étant du produit de l'année de navets qui ont hiverné dans la terre. On pourra en avoir quelque quantité que ce soit en s'adressant à la dite ferme, ou à la boulangerie de Mr. Turner, près de la place du marché à la Haute Ville.

Quebec, 14e. Juillet, 1808.

LE SOUSSIGNÉ, INPECTEUR DE POTASSE ET PERLASE pour le District de Québec, est prêt à recevoir dans ses hangars aucune quantité de potasse et perlase qui devra venir sous son inspection.

CHARS. FREMONT.

Quebec, 14 Juin, 1808.

CITRONS.—Récemment arrivés et à vendre par

THOMAS AYLWIN.

Quebec 6e. Juillet 1808.

ON pourra se procurer quelques exemplaires des Actes passés dans la dernière Session du Parlement Provincial, en s'adressant à la NOUVELLE IMPRIMERIE, ou chez Mr. NEILSON. Prix 10s.

MADEIRA WINE.—Arrived, & FOR SALE by the Subscriber, Twenty Pipes and Twenty Hhd's best London Particular Old Madeira, landed this day from on board the Thetis from Liverpool, in which vessel it was tranship'd from the Little Venus direct from the Island.

GEORGE HAMILTON.

Quebec, July 6th 1808.

BUREAU D'ASSURANCE PHOENIX, MONTRÉAL, 20 JUIN, 1808.

COMME l'expérience de plusieurs années a fait sentir au Bureau de Londres que les TAUX D'ASSURANCE que l'on publiait il y a quatre ans pour les CANADAS, ne répondoient pas aux risques, je prends la liberté d'exposer une Cédule des Taux sur lesquels toutes les nouvelles assurances se régleront à l'avenir dans les Canadas, ainsi que celles qui ont déjà eu lieu, à mesure qu'elles expireront.

A. AUI-DJO, Agent.

Pour les assurances ou renouvellements d'icelles à Québec et dans ses environs, il faut s'adresser à Wm. VONDERVELDEN, Ec. à Québec.

Table with multiple columns listing insurance rates for various locations like Montreal, Quebec, and other regions. Includes headings like 'MONTREAL', 'HAUTE VILLE DE QUEBEC', and 'BASSE VILLE DE QUEBEC'.

MEMOI: La résidence du meunier dans les prémisses, ne sera pas une raison pour faire augmenter le taux. DANS les BATIMENS qui contiennent des liqueurs fortes ou autres effets périlleux, ou dans ceux où l'on exerce des métiers dangereux, les taux susdits s'augmenteront arbitrairement, non seulement sur les effets périlleux, mais encore sur toutes les autres marchandises qui se trouveront emmagasinées dans les prémisses, et sur le bâtiment même.

Table with columns for dates and amounts, likely related to the insurance or financial records mentioned in the text.

LA HALLE DU MARCHÉ en Compte avec le TRÉSORIER, depuis le 1er. Mai 1807 jusqu'au 1er. Mai 1808. Table listing financial transactions.

LA HALLE DU MARCHÉ en Compte avec le TRÉSORIER, depuis le 1er. Mai 1807 jusqu'au 1er. Mai 1808. Table listing financial transactions.

A Few copies of the Acts passed in the last Session of the Provincial Parliament may be had at the N.W. PRINTING OFFICE, and at Mr. NEILSONS, price 10s. QUEBEC: Printed and published by J. NEILSON, No. 9, Mountain-Street.—Price 20s per ann.

TO BE LET.—For one or more years, and possession to be given on the 10th proximo, the HOUSE No. 8, St. Peter Street, with the Stores, Vaults &c. adjoining to the said premises.—OR—the House will be let without the Stores if required. Apply to IRVINE, MACNAUGHT & Co. Quebec, 18th April, 1808.

NOTRE CONDUITE FUTURE.

Notre conduite future.—Puisqu'il est en vain pour le moment de chercher à réprimer le pouvoir de la France sur le continent de l'Europe, le pays doit tourner toutes ses idées et ses efforts à former de nouvelles liaisons, de nouveaux points de commerce, et de nouvelles sources de richesse, pour suppléer à ceux que nous perdons journellement, et contre-balancer la prépondérance croissante de l'ennemi. Si la France a acquis la domination sur le continent de l'Europe, l'Angleterre possède la souveraineté incontestable des mers dans toutes les parties du globe; et si ce pays peut se mettre en sûreté contre l'invasion, cet état des choses loin de circonscire son empire, pourra devenir un moyen de l'étendre, et d'augmenter sa grandeur sous un gouvernement sage et vigoureux, seul capable de nous guider dans les tems actuels. Non pas un gouvernement qui dépend des faiseurs de Harangues, des courtiers de bourgeois, et de chefs de faction, mais un qui, par la hardiesse et l'utilité de ses mesures, frappera le monde d'une frayeur respectueuse, et assurera la confiance au peuple Anglois. Depuis peu de jours nous avons vu, par des notes officielles du gouvernement Suédois, avec quelle terreur nos procédés à Copenhague ont frappé le Nord de l'Europe, combien la Russie même tremble; nous avons vu le Roi d'Espagne désirer de suivre l'avis que nous avons si heureusement donné à la famille Royale de Portugal; et les effets desordres en Conseil qui annoncent en pratique notre suprémacie maritime, continueront de porter cette nation à une hauteur à laquelle elle n'aurait pu atteindre. Les rivages de l'Océan ont été de tous les tems le lieu de naissance de la civilisation et des arts, de la richesse et du pouvoir. Les ayant sous notre domination, on peut dire avec vérité, "le Trident de Neptune est le sceptre du monde." D'ici à un an, si le pays continue à rester dans sa position actuelle, nous commencerons à découvrir et à nous étonner de notre force, de notre capacité et de nos ressources. Commandant les mers, les nations doivent devenir nos tributaires, ou tomber dans la fange, la pauvreté et la barbarie. La loi des nations doit être obligatoire pour la France et ses vassaux, si elle doit obliger l'Angleterre, mais tandis que la France la foulera aux pieds lorsqu'elle le trouvera convenable, nous devons en faire autant, ou la loi des nations deviendra notre plus dangereux ennemi.

Si quelques changements ont lieu dans les voies de notre commerce, et les demandes pour nos manufactures, ou trouvera bientôt que le montant réuni des deux n'aura point diminué, quoique les changements puissent avoir pesé fort sur des individus. La nation ne souffrira point, quoique des individus puissent souffrir, et c'est la nation seule que nous devons regarder. Puisque l'ennemi annonce et exerce sa domination sur tant d'états, sans avoir d'autre droit que celui du pouvoir, nous devons en faire autant par la même autorité sur toutes les mers du monde. Dans un traité de paix, nous devons changer le privilège de naviguer cette côte et cette mer pour le privilège d'envoyer nos marchands dans cet état ou ce Royaume. Si Bonaparte veut devenir Empereur de l'Europe, le Roi d'Angleterre doit se déclarer Empereur de l'Océan. Nous avons autant de droit à l'un comme lui à l'autre, celui de conquête. Ce n'est que par un ton alier, et une conduite assurée, que nous pouvons faire sentir au monde notre force, et manifester notre propre confiance dans son efficacité. Ce n'est pas une question de droit et de tort, mais une question de pouvoir qui est à décider. Si nous hésitons ou entrons en compromis, nous sommes perdus. Du moment que nos cœurs nous manquent, du moment que nous regarderons comme une vaine tâche de nous débattre avec la France, pour des conditions de paix qui soient vraiment sûres et honorables, dès ce moment nous serons une nation vaincue. Une destruction certaine sera la conséquence de croire que des concessions, ou une conduite conciliatoire produiront en elle la moindre disposition à la justice, la douceur ou l'amitié. C'est avec la pointe de l'épée que doivent être écrits nos traités, ou les caractères ne seront pas longtemps lisibles; c'est au bout du canon qu'ils doivent être maintenus. Que ceux qui prétendent douter des desseins palpables et invariables de la France, jettent les yeux sur le sort de l'Espagne, l'instance la plus frappante de la tricherie, de l'usurpation et du rapine, et qu'ils demandent ce que nous avons à attendre d'un état de paix! La seule chance d'avoir des amis dans quelque partie du monde, est de montrer un bras fort, et de prouver que nous ne sommes point découragés ni impotents, mais que notre force et notre énergie augmentent avec nos difficultés. Faisons voir que nous espérons de triompher, et nous triompherons.

La grande faute dont ce pays ait été jusqu'à présent coupable est, qu'au lieu de profiter lui-même de ses propres moyens d'attaque contre les points les plus favorables, il attend l'attaque de la France, et alors vole pour porter du secours contre elle. Il a été laissé généralement à la France de choisir l'objet de contestation, la scène de bataille. Nous la regardons, pour voir où elle va porter ses prochains coups, et alors nous nous préparons à frustrer ses desseins, souvent lorsqu'il est trop tard. A l'exception d'assister la Suède, et de nous assurer la Sicile—pourquoi pas s'en assurer jusqu'à ce que Naples soit rendue à son Souverain légal aussi bien que s'assurer de Madère jusqu'à ce que le Portugal soit rendu à son Souverain légal? Avec ces exceptions, car nous n'avons aucun objet immédiat en Europe dans le moment actuel; Avec autant de force disponible, une marine invincible et sans exemple comme celle que nous possédons, nos principaux efforts devraient être dirigés vers les possessions de l'Espagne en Amérique et dans l'Inde. D'en entreprendre la conquête, serait une marche la plus difficile, la plus dispendieuse, et la moins assurée. C'est l'indépendance et une alliance qu'on devrait leur offrir. Si on eut suivi cette marche il y a deux ans, les pays sur la Plata, Lima, les Carracas, toute l'Amérique Méridionale aurait été dans un état d'amitié et d'étroite liaison avec nous, consommant plus de nos manufactures, donnant en retour du produit d'un plus grand prix, et employant plus de marine, que n'a fait la situation présente de l'Europe. A la vérité une semblable marche n'aurait pas donné lieu à une longue liste d'emplois civils et militaires pour être donnés aux suppôts et instruments de la faction dans le pays; mais le pays serait mis à peu ou point de dépenses, tandis qu'il jouirait de tous les avantages.

Si Philip Francis pourroit devenir plus rouge que son ruban par la rage d'être frustré dans son attente d'avoir le gouvernement de Buenos Ayres, et la longue liste des Foxites, courtiers de place, pourroient être

mécontents de voir leurs nominations perdues; mais on auroit épargné la vie à des milliers de nos compatriotes, et des millions des coffres publics, tandis que nos marchands auroient fait un commerce actif dans cet endroit. Mais non, la conquête d'une colonie n'étoit regardée d'aucun valeur par le dernier ministère, à moins quelle ne lui fournit les moyens de pourvoir à des partisans affamés qui ne cessoient de faire entendre leurs clameurs. Les places et les pensions étoient comme ils l'ont toujours été, à la vérité, leur but principal, et non le commerce et leurs manufactures. Le Général Whitelock avoit les instructions du Lord Howick de ne point déclarer le peuple indépendant, sous quelque prétexte que ce fut. Non; dans ce cas Sir Philip et sa brigade n'auroient point eu leur compte. Il est à présumer que d'après les mêmes principes le ministère qui les précéda refusa de donner à Miranda une assistance efficace pour établir l'indépendance des Carracas. A la vérité le dernier ministère qui chercha à jeter le blâme de toutes ses fautes sur le Roi ou le Duc d'York, vous dit à l'oreille d'une manière insidieuse, qu'il auroit déclaré Buenos Ayres indépendant, si sa Majesté, se ressouvenant de la révolution Américaine, et du sort du Roi de France, n'eut pas refusé d'assister aucun colons à se rébellier contre leur Souverain légal. Mais si ceci étoit aussi vrai que ça est faux, ce ne seroit pas une excuse suffisante, puisque les Foxites soutiennent avec véhémence que le ministère pour le tems d'alors est responsable de toutes les mesures du gouvernement du Roi, soit qu'il les approuve ou non. Mais il paroit par le procès de Whitelock que Buenos Ayres seroit devenu une colonie de ce pays, en recevant Sir Philip et sa suite de gens à place, si le gouvernement Anglois se fut solennellement engagé de ne point rendre l'établissement à l'Espagne à la conclusion de la paix. Mais non: La première chose que firent les Foxites lorsqu'ils apprirent la conquête de Buenos Ayres, fut de dire la France qu'ils le rendroient à l'Espagne sans aucun équivalent! (voyez les papiers de la négociation.) Ils envoyèrent alors des armements considérables pour conquérir une place, lorsqu'ils s'étoient déclarés prêts à abandonner à la première occasion, et le peuple de Buenos Ayres naturellement prit la résolution de résister plutôt que de devenir un article d'échange dans une autre négociation. C'est certainement une faute bien pernicieuse dans tous nos hommes d'état, de prendre des places durant la guerre, sans autre dessein que de les rendre pour prix de la paix. Comme prix de la paix, cela peut-être assez bien; mais voyons jusqu'à quel caractère est ruiné par ce procédé. Nous prenons rarement une place où il n'y ait pas quelques personnes de considération, peut-être un nombre considérable, qui ne favorisent notre attaque ou ne nous reçoivent cordialement et se joignent avec nous après que nous avons conquis. Lorsque la place est rendue, ces personnes sont persécutées et ruinées. Par les prises et redditions répétées de Minorque nous avons ruiné notre caractère dans la Méditerranée; et c'est par de semblables moyens que nous avons perdu la confiance des colonies ennemies dans l'Inde et dans les Isles.

Bonaparte au contraire n'abandonne jamais les peuples qu'il a pris une fois sous sa protection, et de la vient la facilité qu'il trouve à modifier les différents États. C'est pourquoi le peuple de Buenos Ayres désireroit très naturellement et très sagement une convention permanente, ou rien du tout. Dans ces circonstances nous devrions rencontrer Bonaparte sur son terrain. Dans ses négociations il parle des Rois de Hollande, d'Espagne, de Wurtemberg, Westphalie, Bavière &c. comme des souverains indépendants, ses alliés, dont il ne peut disposer, et auxquels il ne sauroit dicter. Si nous érigeons Buenos Ayres, le Mexique, les Carracas, Cuba &c. en États indépendants, nos alliés pourroient se servir du langage de Bonaparte pour lui parler: Au lieu de longues altercations sur la reddition de ces places, elles ne nous occasioneroient aucune négociation. Leurs habitants deviendroient nos alliés pour les quels nous aurions stipuler, et non des colonies à échanger, et notre liaison avec eux nous procureroit tout l'avantage des colonies (excepté ceux de pourvoir à la dépendance d'hommes factieux et corrompus) sans risque ou sans frais. Nos liaisons avec les États Unis prouvent que nous tirons plus d'avantage de commercer avec un allié qu'avec une colonie. L'esprit d'industrie, l'encouragement à faire des entreprises sont bien plus forts dans un cas que dans l'autre. Les colons sont restreints à leur industrie; la stérilité de l'esclavage est en quelque manière répandue dans leurs pays. L'indépendance donne une nouvelle impulsion à l'action, qui opere avec grande force, comme les États Unis l'ont fait voir. Si nous déclarions les pays indépendants, et les assistions à secouer le joug de notre ennemi, toutes les Isles du monde se mettroient de nécessité sous notre protection, et nous aurions en effet, quoique non de nom, une seule colonie depuis la Baie de Hudson jusqu'au Cap Horn. Il ne faudroit pas une grande force navale ou militaire pour effectuer tout ceci; il seroit seulement nécessaire d'être fidèles à nos engagements! et au lieu de sentir une perte de commerce avec le continent de l'Europe, nous verrions le commerce, les richesses et la grandeur maritime s'élever au de là de l'imagination même du plus ambitieux, qui éclipseroient de beaucoup la France en pouvoir et en splendeur. Le tems pour effectuer ces grands objets passerait rapidement et ne reviendrait jamais. La France se met en possession de l'Espagne, et au moyen de l'Espagne elle posséderait les colonies Espagnoles, aux quelles elle peut donner une abondance de troupes. Que l'on entend donc plus parler d'une douzaine d'expéditions qui font voile tout à la fois de nos côtes, chacune des quelles à une force mesurée avec tant de précision pour son objet, qu'elle a une probabilité d'échouer, quoi qu'avec un état major très fort en intérêt parlementaire; mais qu'on voye sortir d'une fois une seule expédition formidable, quatre fois aussi forte qu'on la supposera nécessaire, qui puisse assurer un succès, et qui passant de place en place délivre les pays du joug de nos ennemis, nous créant par ce moyen un nouveau monde d'amis pour suppléer à ceux que nous avons perdus.

Faux, lorsque les Colonies ont l'avantage de la Constitution Britannique.

WILLIAM GIBSON, tailleur et drapier, No. 14 Rue St. Pierre, prend la liberté d'informer ses amis et le public qu'il vient de recevoir de Londres et de Liverpool, un assortiment considérable de laines et d'étoffes à veste, consistant en draps, en crin, second du, casimirs, toiles nettes de soie noire, en soie, &c. des patrons les plus à la mode. W. G. saut cette occasion pour témoigner sa reconnaissance des faveurs qui lui ont déjà été conférées par ses amis, dont il supplie humblement la continuation, assurant ceux qui voudront bien l'honorer de leur protection, que toute attention sera donnée pour exécuter leurs ordres avec la plus grande ponctualité, et aux prix les plus raisonnables.

COTISATION.—Le Public est averti par le présent que le sousigné ou une personne par lui autorisée, se trouvera en son Office, à la Haute Ville de Québec, rue St. Anne, No. 9, Lundi le DIX HUITIEME jour du présent mois de JUILLET, depuis neuf heures du matin jusqu'à deux heures de l'après midi, ainsi que les jours suivants jusqu'au PREMIER AOUT, pour recevoir la cotisation sur les maisons et les emplacements de la Ville et Faubourg de Québec, la contribution personnelle et la taxe sur les chevaux, pour la présente année. Au quel avertissement toutes personnes y concernées, sont priées de faire attention, parcequ'il ne sera pas donné aucun avertissement après celui ci, et tous les délinquants seront immédiatement poursuivis après le terme ci-dessus fixé. Québec, 7e Juillet, 1808. R. LELIEVRE, Tr. Ch.

LES Soussignés viennent de recevoir un assortiment de draps, corderoy, Indiennes, &c. qu'ils offrent à vendre à des prix modiques pour argent comptant.—No. 22, Rue sous le Fort à la Basse Ville. Québec, 15 Juin, 1808. JOSHUA WHARTON, & Co.

AVERTISSEMENT.—Le Sousigné, se proposant d'aller demeurer en campagne, dans le court du mois prochain; à VENDRE, deux grands et bons Cribles faits à Liverpool, une boete et un arbre de Blueau du pays d'environ quinze pieds de long et un autre blueau complet d'environ six pieds de long fait en Angleterre, en brosses et en toiles de fil de fer et du charbon de New-Castle et d'Écosse pour les Forgerons et pour les grilles. Il disposera aussi de quelques meubles de menage, tels que tables de Mahogany, miroirs, cadres, services à Thé, une bonne et grande longue-vue, une huillette d'argent sterling des plus élégantes, une cariole déniee couverte très commode et de quelques autres articles. LOUIS MARCHAND. Québec le 7 Juillet 1808—No. 11 Rue Sous le Fort.

HOYLE, HENDERSON & GIBB. (Marché de la Basse Ville.)

ONT reçu par les différents vaisseaux récemment arrivés, les articles suivants, savoir: Indiennes, Cotonnades, Mousselines, Soozes, Malabars, Pullicats, Shawls, Romales, Bandanoes, Boutons, Galons, Pelignes, Epeignes et égouilles, Quelques marchandises de mode, telles que, des corderoy de Salisbury; Shambrays unis et figurés de soie, Shambrays de coton, gingham, velours à Pelisse, shawls et mouchoirs de soie et de coton, rubans de velour et chapeaux de soie. Un assortiment de tailanderie, de vaisselle vernie, des cloux, du fer et de l'acier, du fer à verouil, de la taulle, des pelés et bèches, poeles à lire, marmites, faulx, fossiles &c. vitres, pipes, huile de lin, masticque, blanc de cerus, sel et quelques paniers de fayance assortis. Il sera pris en échange des lettres de change, du produit ou de l'argent, il sera donné un crédit libéral (sur des sûretés approuvées) aux acheteurs qui désireront avoir un assortiment général des articles ci-dessus. Québec, 27e Juin, 1808; N. B. Il sera donné de l'argent comptant pour les douves de chêne blanc et le bois de construction de pin.

RECEMENT arrivé de Bristol et de Newcastle à vendre par le Sousigné.—Du plomb à tirer, en feuille, et en lingots, du do rouge. Poteries de toute sorte, peintures, vitres et pipes, soufflets, enclumes, étoques, et marteaux de forgerons, petit fer en barre, outils de menuiserie et cordonnerie, brosses, balais, blanchisoirs et pinces, couteaux de table, boucles et bossettes, boîtes d'outils complètes, scies de long, limes de toutes sortes, peintures, pelles et bèches, pelles et pincettes, grils, chaudières, fil de fer, serrures de toutes sortes, bombes et poëlloines, fer à flaque, plombs, ciseaux et terriers, champlures, vierequins complets, égoulines fines, ditto à Engleterre, fer à verouilles, vissets de toutes sortes, soufflets de chambres, pelles et pincettes, poignées et garnitures de commodes, pieds-de-roi de toutes espèces, et une quantité de claincaillerie et tailanderie, trop long à détailler. Aussi, Codes civiles et procédures françaises en petit format portatifs, très proprement reliés et dorés sur tranche, quelques semaines saintes, un nombre de brochures propres à l'éducation de la Jeunesse, avec des planches et figures, un exemplaire du Dictionnaire de l'Académie Française, en 2 vol. in quarto. Québec, 6e Juillet, 1808. MICHAEL CLOUET.

JOHN MACNIDER.—A reçu par la Mary de Greenock; la Thetis de Liverpool; le Québec et la Jane de Londres, un assortiment général de marchandises, qui se débaltent actuellement pour être vendues à ses magasins en gros et de détail, No. 10, rue la Fabrique, consistant en toiles et lainages, bas, thits Hyson, Souchong et Twankay, muscades, cloux de girofle, cloux poivre, ditto ditto de Cayenne, de la meilleure moutarde de Durham, ditto liquide à patente, Ketchup de champignon et de noix, anchois, essence d'anchois, noix marinées, India soy, capres, olives de France, farine d'avoine et orge, de la meilleure huile de Florence, du vinaigre double et jus de citron—des vitres, peinture blanche, de la meilleure huile de lin, du cuir fort et boudrier, des peaux de veau cirées et à grain, des souliers forts et de cuir ciré, du noir liquide, de la cire à soulier, de la cire noire à cacheter du fil à cordonner, du fil à l'once depuis No. 9 jusqu'à 60—Du coton et des soies à coudre.—Le tout pour être vendu à bon marché pour argent comptant ou à court crédit.—La plus grande attention sera donnée aux ordres.—Québec, 29e Juin, 1808.

Le Sousigné prend la liberté d'offrir ses plus sincères remerciements à ses amis et au Public, pour le grand encouragement qu'il a reçu d'eux durant l'année dernière, dont il supplie la continuation; et il les informe respectueusement qu'il vient de recevoir par le QUEBEC de Londres, un assortiment général d'effets dans sa branche, qu'il se propose de travailler dans le dernier goût, et avec la plus grande célérité. Québec, 27e Juin, 1808. JOHN SHEA, Cordonnier. Il a besoin d'un apprentif d'un bon caractère, âgé d'environ 16 ans.

VENTES PAR LES SHERIFFS. MONTREAL EN vertu d'un ORDRE D'EXECUTION émané de la Cour du Banc Roi de Sa Majesté pour les causes civiles, dans et pour le District de Montréal, à la poursuite de Jean Menetrier, ci-devant de Montréal, comme ayant épouse Catherine Hebert, veuve par son premier mariage de Pierre Courcambé, et la dite Catherine Hebert, tant en son nom que comme tutrice de ses enfants mineurs avec le dit Pierre Courcambé, par François Sarfauli, leur procureur, contre les terres et possessions d'Antoine Tatou, et Brindamour, à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution, comme appartenant au dit ANTOINE TATOU dit BRINDAMOUR un emplacement situé dans le Faubourg Saint Laurent de Montréal, de cinquante pieds de front sur la profondeur qu'il peut contenir jusqu'au terrain d'un nommé Augustin Demers, représentant Louis Demers, qui est sa borne, borné devant par la grande rue du dit Faubourg, d'un côté par Jean Baptiste Connoissart, et de l'autre côté par une rue, avec une maison et autres bâtiments dessus construits. Or j'ai donné avis par le présent que les dits emplacement et prémisses seront vendus et adjugés au plus haut enchérisseur, à mon BUREAU, dans la Cité de Montréal, MARDI le QUINZIEME jour de NOVEMBRE prochain, à dix heures du matin, auxquels tems et lieux les conditions de vente seront énoncées. EDWD. Wm. GRAY, Sheriff.

Tous ceux qui ont des prétentions sur l'emplacement et prémisses ci-dessus désignés, soit par hypothèque, ou autre droit ou servitude, sont par le présent avertis d'en donner avis au dit Sheriff, à son Bureau dans la Cité de Montréal, suivant la loi; et de plus qu'aucune opposition afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie de l'emplacement et prémisses, ou afin de charge ou servitude sur icelles, ne sera reçue durant les quinze jours qui précéderont la vente.—Bureau du Sheriff, 7e Juillet, 1808.

MONTREAL EN vertu d'un ORDRE D'EXECUTION émané de la Cour du Banc Roi de Sa Majesté pour les causes civiles, dans et pour le District de Montréal, à la poursuite de Daniel Sutherland, Ecuyer, contre les terres et possessions d'Antoine Conklin, à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution comme appartenant au dit ANTOINE CONKLIN, tout cet emplacement situé à Ste. Anne, près de la Cité de Montréal, contenant quatre-vingt un pieds de front, vis-à-vis du mur des Sœurs Grises, sur cent quatre-vingt pieds de profondeur, d'un côté, joignant les lots No. 3 et 10, de l'autre côté cent quatre vingt pieds, joignant à Patrick Langan, Ecuyer, et par derrière, cent trente et un pieds, borné par la rue King; le dit emplacement (tant connu et désigné par les lots No 1, No 2, No 8, et No 9, contenant dix-huit mille, cinq cents quarante pieds ou environ, en superficie, avec toutes et chacunes des dépendances y appartenantes, Or j'ai donné avis par le présent que le dit emplacement sera vendu et adjugé au plus haut enchérisseur, à mon Bureau dans la Cité de Montréal, MARDI le QUINZIEME jour de NOVEMBRE prochain, à onze heures du matin, aux quels tems et lieux les conditions de vente seront énoncées. EDWD. Wm. GRAY Sheriff.

Tous ceux qui ont des prétentions sur le dit emplacement ci-dessus désigné, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avertis d'en donner avis au dit Sheriff à son Bureau dans la Cité de Montréal, suivant la loi; et de plus qu'aucune opposition afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie de l'emplacement, ou afin de charge ou servitude sur icelles, ne sera reçue durant les quinze jours qui précéderont la vente.—Bureau du Sheriff, 7e Juillet, 1808.

MONTREAL EN vertu d'un ORDRE D'EXECUTION émané de la Cour du Banc Roi de Sa Majesté pour les causes civiles, dans et pour le District de Montréal, à la poursuite de Jean Menetrier, ci-devant de Montréal, marchand, son procureur, contre les terres et possessions de François Jérôme, à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution, comme appartenant au dit FRANCOIS JEROME, une terre située dans la paroisse de Saint Laurent, dans le dit District, contenant trois arpents de front, sur vingt quatre arpents, plus ou moins, de profondeur, bornée devant par le chemin du Roi, derrière par Pierre Roi, d'un côté par Louis Boutron, dit Major, et de l'autre côté par Jean Baptiste Jerome, ou leurs représentants, avec une maison et autres bâtiments dessus construits. Or j'ai donné avis par le présent que la dite terre et prémisses seront vendues et adjugées au plus haut enchérisseur, à la Porte de l'Eglise de la Paroisse de SAINT LAURENT susdite, LUNDI le QUATORZIEME jour de NOVEMBRE prochain, à dix heures du matin, auxquels tems et lieux les conditions de vente seront énoncées. EDWD. Wm. GRAY, Sheriff.

Tous ceux qui ont des prétentions sur la terre et prémisses ci-dessus désignées, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude sont par le présent avertis d'en donner avis au dit Sheriff, à son Bureau, dans la Cité de Montréal, suivant la loi; et de plus qu'aucune opposition afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie de la dite terre et prémisses, ou afin de charge ou servitude sur icelles, ne sera reçue durant les quinze jours qui précéderont la vente.—Bureau du Sheriff, 7e Juillet, 1808.

MONTREAL EN vertu d'un ordre D'EXECUTION émané de la Cour du Banc Roi de Sa Majesté, pour les causes civiles, dans et pour le District de Montréal sus-dit, à la poursuite de Daniel Sutherland, Ecuyer, contre les terres et possessions d'Antoine Conklin, à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution comme appartenant au dit ANTOINE CONKLIN, tout cet emplacement situé à Ste. Anne, près de la Cité de Montréal, contenant quatre-vingt un pieds de front, vis-à-vis du mur des Sœurs Grises, sur cent quatre-vingt pieds de profondeur, d'un côté, joignant les lots No. 3 et 10, de l'autre côté cent quatre vingt pieds, joignant à Patrick Langan, Ecuyer, et par derrière, cent trente et un pieds, borné par la rue King; le dit emplacement (tant connu et désigné par les lots No 1, No 2, No 8, et No 9, contenant dix-huit mille, cinq cents quarante pieds ou environ, en superficie, avec toutes et chacunes des dépendances y appartenantes, Or j'ai donné avis par le présent que le dit emplacement sera vendu et adjugé au plus haut enchérisseur, à mon Bureau dans la Cité de Montréal, MARDI le QUINZIEME jour de NOVEMBRE prochain, à onze heures du matin, aux quels tems et lieux les conditions de vente seront énoncées. EDWD. Wm. GRAY Sheriff.

Tous ceux qui ont des prétentions sur le dit emplacement ci-dessus désigné, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avertis d'en donner avis au dit Sheriff à son Bureau dans la Cité de Montréal, suivant la loi; et de plus qu'aucune opposition afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie de l'emplacement, ou afin de charge ou servitude sur icelles, ne sera reçue par le dit Sheriff durant les quinze jours qui précéderont la vente.—Bureau du Sheriff, 7e Juillet, 1808.

MONTREAL EN vertu d'un ORDRE D'EXECUTION émané de la Cour du Banc Roi de Sa Majesté, pour les causes civiles, dans et pour le District de Montréal sus-dit, à la poursuite de Thomas Bedard, contre les terres et possessions de Marie Elizabeth Denaud, veuve de Pierre Dugrenier, décédé, à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution comme appartenant à la dite MARIE ELIZABETH DENAUD, une terre située dans la Paroisse de St. Jean Baptiste, dans le dit District, contenant un arpent et la moitié d'un arpent de front, par quarante arpents, plus ou moins, de profondeur, borné devant par François Teoro, par derrière par le cordon de la Seigneurie, d'un côté par Jean Baptiste Dessein, et de l'autre côté par Jean Baptiste Dugrenier, avec une maison et autres bâtiments dessus construits. Or j'ai donné avis par le présent que la dite terre et prémisses seront vendues et adjugées au plus haut enchérisseur, à la porte de l'Eglise de la Paroisse de St. JEAN BAPTISTE sus-dit, LUNDI le QUATORZIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures du matin, aux quels tems et lieux les conditions de vente seront énoncées. EDWD. Wm. GRAY Sheriff.

Tous ceux qui ont des prétentions sur la dite terre et prémisses ci-dessus désignées, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avertis d'en donner avis au dit Sheriff à son Bureau dans la Cité de Montréal, suivant la loi et de plus qu'aucune opposition afin d'annuler ou de distraire le tout ou partie de la dite terre et prémisses, ou afin de charge ou servitude sur icelles ne sera reçue par le dit Sheriff durant les quinze jours qui précéderont la vente.—Bureau du Sheriff, 7e Juillet, 1808.

AVIS AUX OFFICIERS A DEMI-PAIE. LES Très-Honorables Payeurs Généraux des troupes de terre de Sa Majesté, ayant donné des instructions JOHN HALE Ecuyer, leur Député en Canada, pour faire sortir la demi paie et les allocations militaires des officiers réformés, portées sur l'établissement des troupes de l'Amérique Britannique qui résident dans la Province du Canada, commençant avec la demi année, du 25 Decembre 1807, au 24 Juin 1808; et pour faire savoir que tous officiers de la description sus-dite doivent être payés par lui; la paie ci-dessus et les rations seront données à son office, à Québec, après le 24 Juin 1808, selon les formes suivantes. (Voyez Anglois dans la première page.) Exceptions permises dans les Affidavits.

1. Il est permis par acte du Parlement à tous officiers à demi-paie de continuer à recevoir la ration et de tenir des commissions subalternes dans des Regimens de Milice, Fencibles ou Volontaires; savoir, de Capitaine Lieutenant, Lieutenant, Enseigne, quartier-maitre, Chirurgien, Assistant Chirurgien, Adjudant et clerc de Bataillon; et de recevoir la paie entière et les rations de telles commissions, durant la guerre; et en tems de paix, lorsque la milice est seulement incorporée pendant 28 jours dans l'année, il n'y a point de restrictions—mais un officier à demi paie peut recevoir la paie entière pour le rang qu'il aura dans la milice pendant ces 28 jours, sans que cela l'empêche de recevoir sa demi paie.

2. Le Roi a le pouvoir de permettre à tout officier à demi paie de recevoir cette ration, avec la paie et les rations sur l'Etat major, ou dans les garnisons, dans les quelles est aussi incli le département des cazernes; et dans tous les cas où ceci sera accordé, le Secrétaire de guerre doit le signifier au payeur-général, comme étant le plaisir de sa Majesté.

Les officiers qui ne se présentent point en personne trouveront nécessaire d'appointer un agent à Québec, muni d'une bonne préparation en double.

Les commissaires appointés pour mettre à exécution l'Acte de propriété, ayant aussi donné des instructions à ce sujet, il est de plus donné avis, que; 1. Lorsque les rentes d'une personne payables sur les revenus de la Grande Bretagne monte à £ 150 par an, il sera fait une déduction de dix par cent sur le montant de la demi paie.—2. Lorsque tout le revenu Britannique du parti se monte à £ 50 par an, et est moindre que £ 150, le taux sera réduit sur le pied d'un cheling par chaque louis sterling dont le revenu sera prouvé être moindre que £ 150.—3. Lorsque tout le revenu Britannique entier ne monte pas à £ 50, l'officier peut prétendre à une exemption du paiement d'aucune taxe quelconque, dans lesquels cas on requerra un Affidavit.—Pour l'Affidavit voyez l'Anglois.

JOHN HALE Secrétaire de Guerre en Canada